

Image not found or type unknown



Donation et succession

Par **djembe55**, le **23/09/2020** à **17:14**

Bonjour

Est-ce que transmettre à un de ses enfants 3000 euros afin qu'il achète une voiture (pas d'occasion particulière) entre dans la succession le jour du décès quand on gagne a peu près 2500 euros par mois et qu'on a environ 60 000 euros d'épargne.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **23/09/2020** à **18:42**

Bonjour

Cela peut être considéré comme un présent d'usage s'il est fait à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire. Mais si vous voulez être égalitaire envers tous, vous pouvez le faire sous forme d'une donation.